

Fiche de présentation d'indicateur « coût de production total »

1) Présentation de l'indicateur

Interprofession/filière : INAPORC/filière porcine

Production agricole concernée : porc charcutier standard (hors Label Rouge et AB)

Indicateur retenu : Coût de production du porc en système d'élevage Naisseur-Engraisseur

Fréquence de calcul et de publication : L'indicateur de coût de production est publié mensuellement par Inaporc en indice, avec un décalage de 2 mois. Cette publication via le tableau de bord recensant l'ensemble des indicateurs de la filière porcine est en accès libre sur le site INAPORC : <https://www.leporc.com/inaporc/indicateurs-filiere-porcine>. INAPORC assure en parallèle une diffusion mensuelle du tableau de bord à ses adhérents et aux opérateurs de la filière, ainsi qu'une transmission au besoin sur demande. Actuellement (mars 2026), la base 100 est celle du mois de janvier 2019.

Modalités de mise en œuvre dans le cadre d'EGAlim :

Les indicateurs publiés par INAPORC peuvent être utilisés dans le cadre de contrats commerciaux entre éleveurs et abatteurs ou Organisations de producteurs et abatteurs pour actualiser des formules de calcul de prix du porc qui sont négociées entre ces parties pour des durées qui peuvent être de plusieurs années. Ces formules de prix sont régulièrement utilisées dans des démarches de segmentation de la production hors Porc fermier ou Biologique.

Ces indicateurs peuvent également être utilisés dans le cadre des négociations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs.

Entité chargée de son élaboration : IFIP

Lien internet « primaire » de publication :

Sur le site de l'Interprofession : <https://www.leporc.com/inaporc/indicateurs-filiere-porcine>

Numéro 86, mars 2026 :

https://www.leporc.com/assets/2026.03-tb_n86-indicateurs-inaporc-egalim.pdf

2) Source des données

L'indicateur de coût de production pris en compte dans les indicateurs de la filière porcine - EGAlim n'est pas la moyenne de coûts de production observés dans des ateliers porcins mais une construction synthétique. Il s'agit d'un indicateur calculé à partir de variables mesurées dans différents dispositifs d'enquêtes : GTE, Données comptables, barèmes MSA, indicateurs de prix de bâtiments, valeur du SMIC, Indices IPAMPA de l'INSEE etc. Ces variables sont actualisées mensuellement ou annuellement.

Les sources de données annuelles principales sont les bases de données GTE et GTE-TB, centralisées à l'IFIP, et générées en partenariat avec les éleveurs, les organisations de producteurs et les organismes de conseil comme les chambres d'agriculture. L'échantillon GTE-TB est une sous-partie de l'échantillon GTE pour laquelle l'ensemble des données économiques de l'atelier porc sont disponibles. En GTE simple, les seuls postes de charges enregistrés sont l'achat d'animaux et d'aliments et les frais de reproduction. L'échantillon GTE-TB étant restreint, les données des centres de gestion de CERFrance Bretagne sont utilisées de manière complémentaire pour mieux évaluer les charges de structure des ateliers porcins.

Exploitation ou atelier :

Les données GTE sont celles d'ateliers Naisseur-Engraisseurs, excluant les productions bio et Label Rouge. Ces données sont spécifiques à l'atelier porc des exploitations enquêtées. Les produits et charges sont identifiés par les factures spécifiques à l'atelier porc.

Les données de CERFrance Bretagne concernent des ateliers porc d’exploitations spécialisées Naisseurs-Engraisseurs. Des clés de répartition sont adoptées par les comptables spécialistes de CERFrance pour répartir les charges de structure communes à divers ateliers des exploitations.

Données individuelles ou moyenne :

Les données provenant de la GTE et de la GTE-TB nécessaires à la construction de l’indicateur sont issues de données individuelles d’exploitation, agrégées et pondérées par la taille des élevages de l’échantillon, c’est-à-dire par les kilogrammes de carcasse produits par élevage. Les performances des élevages du tiers supérieur, triés selon leur marge sur coût alimentaire, sont considérées pour le calcul des coûts.

Selon le poste de charge, les données du CERFRANCE Bretagne sont issues de la moyenne, multipliées par un facteur de différence de productivité (entre moyenne et tiers supérieur) ou du quart supérieur (pour les charges diverses notamment).

Cas-type ou cas concret :

Les données d’élevage servant à la construction de l’indicateur sont issues de cas concrets.

Taille échantillon (absolue et relative à la production) :

La représentativité de l’échantillon GTE est conséquente, avec 38% des élevages professionnels Naisseurs-Engraisseurs (qui produisent plus de 300 porcs par an) représentés en 2024 et 20% des élevages toutes orientations. Les élevages naisseurs-engraisseurs en GTE-TB ne représentent en revanche que 3% des exploitations NE.

Tableau 1 : Caractéristiques de l’échantillon GTE et GTE-TB des naisseurs engraisseurs en 2024

	Nombre d'élevages NE en GTE	Part des élevages professionnels français représentée (NE/total)	Part des porcs produits par rapport à la production française hors DOM -TOM
Total	1 062	38%/20%	51%
Tiers sup	354		
Total GTE-TB	79	3%/2%	5%

IFIP d’après données GTE 2024 et Porc Par les Chiffres édition 2025-2026

Les résultats définitifs de GTE, GTE-TB et des centres comptables de l’année N-1 sont connus en juin de l’année N.

Les données de CERFrance Bretagne rassemblent celles de 541 exploitations en 2024 et représentent environ 35% de la production bretonne.

Périmètre géographique couvert :

Les données issues de la GTE rassemblent les données des éleveurs de porc de France Métropolitaine. Les données du CERFrance Bretagne sont issues d’élevages bretons.

3) Méthode de calcul

Le coût de production se compose d’un ensemble de charges, la première étant l’aliment. Les autres charges opérationnelles et de structure se composent des charges de renouvellement, des charges diverses, des amortissements et frais financiers et de la main d’œuvre.

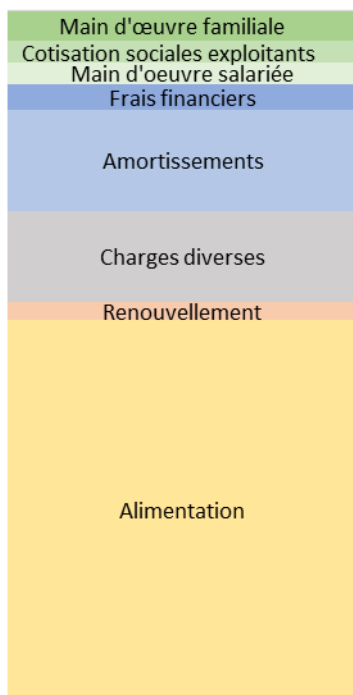


Figure 1 : Composition du coût de production du porc charcutier

Le coût alimentaire est actualisé mensuellement avec le prix de l'aliment IFIP. Les autres charges sont actualisées pour la plupart annuellement, à réception des données. Le coût de production fait la somme des différents postes de charge : aliment, reproduction, charges diverses, amortissements et frais financiers, main d'œuvre.

Tableau 2 : Quelques informations sur les différentes charges composant le coût de production

CHARGE	FREQUENCE D'ACTUALISATION	DETAIL DES CHARGES	SOURCE
COUT ALIMENTAIRE	Mensuelle	Prix de l'aliment IFIP * Indice de consommation	Ifip, à partir de GTE, INSEE
RENOUVELLEMENT	Annuelle	Achats de reproducteurs – ventes de réformes + frais de reproduction et d'insémination	Ifip, à partir de GTE
CHARGES DIVERSES	Annuelle	Santé + Energie + Eau + entretiens et réparations + petit matériel + autres charges	Ifip, à partir de GTE- TB et CERFRANCE Bretagne
AMORTISSEMENTS ET FF	Annuelle		Ifip
MAIN D'ŒUVRE	Annuelle + mensuelle (SMIC)	MSA et MO Salariées calculées annuellement. MO Familiale indexée sur le SMIC	Ifip, à partir de CERFRANCE Bretagne, SMIC, MSA

3.1 Pour les coûts de production, prix de revient, part « fixe » des valeurs indicées

Modalités de répartition des charges fixes de l'exploitation :

Les amortissements et frais financiers sont détaillés plus bas. Les charges diverses sont évaluées à partir des données de GTE-TB et de CERFRANCE Bretagne. Elles sont mises à jour annuellement au cours de l'été.

Modalités de répartition des charges supplétives de l'exploitation :

Niveau de rémunération retenu pour la main d'œuvre non salariée :

La rémunération de la main d'œuvre familiale est indexée sur le niveau du SMIC, à partir d'une base de 2 500€ net /mois en 2018. En janvier 2026, la rémunération mensuelle nette prise en compte est donc de 3 041€.

Niveau de rémunération retenu pour le capital : cf plus bas. Le remboursement du capital est égal aux amortissements.

Amortissement technique ou comptable :

Chaque année, les amortissements techniques sont évalués comme étant égaux à 1/20^{ème} du coût de remplacement à neuf du gros œuvre et 1/10^{ème} du coût de remplacement des équipements.

Les prix de bâtiments sont estimés par l'IFIP par enquête et actualisés annuellement avec les coûts de construction de l'INSEE.

On calcule des annuités constantes sur une période de 20 ans pour le gros œuvre et 10 ans pour les équipements en appliquant le taux d'intérêt à long terme égal à la moyenne olympique du TEC10 à laquelle s'ajoute une marge bancaire de 0,4 point.

Le remboursement du capital est égal aux amortissements et le restant des annuités constitue les frais financiers à long terme. Les frais financiers à court terme sont évalués d'après une estimation de l'actif circulant rémunéré au taux d'intérêt du livret A. L'actif circulant est égal à la valeur des reproducteurs immobilisés à laquelle s'ajoutent 50% des charges opérationnelles (aliment, reproduction, divers) d'un cycle de production de 180 jours (durée entre naissance et abattage).

Niveau de valorisation des produits autoconsommés :

Le prix des aliments consommés est calculé en GTE. Les ingrédients achetés sont évalués à leur prix facturé. Les productions végétales de l'exploitation qui sont autoconsommées sont valorisées à leur coût d'opportunité, c'est-à-dire à leur prix de marché. En cas de FAF (Fabrication d'aliment à la ferme), les charges spécifiques à cette fabrication (énergie, main d'œuvre, amortissements, frais financiers, entretien et réparations) sont intégrées au prix de l'aliment fabriqué.

3.2 Pour les indices

Part de la valeur fixe : La valeur fixe (charges non alimentaires, actualisées annuellement) représente 43% du coût de production en 2025.

Référence initiale de coût ayant servi à fonder l'indice : janvier 2019

Dernière année d'actualisation de la part fixe : La dernière actualisation reprend les données GTE et CERFRANCE Bretagne 2024.

Postes variables d'indexation retenus avec la part de chacun : L'aliment représente 57% du coût de production.